AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2722
FR0000030827-FS1203

5 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2016, le seuil de 10% du capital de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 97 809 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 6,85% du capital et 5,31% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 840 781 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.